

ORGANISATION MONDIALE DU COMMERCE

WT/DS408/5
3 juin 2010

(10-3075)

Original: anglais

UNION EUROPÉENNE ET UN ÉTAT MEMBRE – SAISIE DE MÉDICAMENTS GÉNÉRIQUES EN TRANSIT

Demande de participation aux consultations

Communication présentée par la Turquie

La communication ci-après, datée du 31 mai 2010 et adressée par la délégation de la Turquie à la délégation de l'Union européenne, à la délégation de l'Inde et au Président de l'Organe de règlement des différends, est distribuée conformément à l'article 4:11 du Mémorandum d'accord sur le règlement des différends.

Conformément à l'article 4:11 du Mémorandum d'accord sur les règles et procédures régissant le règlement des différends (Mémorandum d'accord), la Turquie informe par la présente les parties consultantes et l'Organe de règlement des différends qu'elle désire être admise à participer aux consultations demandées par l'Inde dans une communication distribuée aux Membres de l'OMC le 19 mai 2010 (WT/DS408/1, IP/D/28, G/L/921), intitulée "*Union européenne et un État membre – Saisie de médicaments génériques en transit*".

La Turquie a réalisé une union douanière avec l'Union européenne et elle a un intérêt commercial substantiel dans ces consultations.

Je vous prie d'agréer les assurances de ma très haute considération.
